N° 7287 — 8e Année

CINQ CENTIMES

Lundi 20 Janvier 1896

REDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Ligne, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LA MORT DE M. FLOQUET

MORT DE M. Floquet

Paris, 18 janvier, midi. — M. Floquet est mort ce matin à onze heures et demie.

FLOQUET

Ils tombent, un à un, les vieux lutteurs républicains, les lutteurs du premier jour, sous l'Empire et aux époques tourmentées de l'*ordre moral*... *Ils tombent*, Gambetta, Ferry, Burdeau, Floquet, tous prématurément, encore en pleine maturité, en pleine ardeur de sentiments démocratiques, d'amour pour la France et pour la République.

Et tous, hélas! sont frappés par l'impitoyable ingratitude des foules, ils succombent sous les coups de la calomnie, de la lasse injure, victimes du pharisaïsme et de la lâcheté humaine.

Ah! qu'il disait vrai, le poète des *Iambes*:

La popularité, c'est la grande impudique...

Floquet fut mêlé à toutes les campagnes républicaines de ces dernières trente années. Il fut au premier rang des fondateurs de la République, et nous lui devons, républicains, qui profitons de l'œuvre et des efforts de nos aînés, un salut respectueux et attristé.

Quand, en 1869, la Haute-Cour se réunit à Tours pour juger le prince Pierre Bonaparte, qui venait d'assassiner Victor Noir, Floquet se présenta, devant ce tribunal exceptionnel — lui et Clément Laurier — pour représenter, partie civile, les intérêts de la famille de la victime.

L'Empire était à son déclin. Le parti libéral lui faisait une guerre acharnée. Rochefort, arrêté pour les audaces sanglantes de sa *Lanterne*, était venu déposer au procès entre deux gendarmes, et aussi, prisonniers comme lui, Pascal Grousset et Milhière.

Élève du lycée de Tours, mon cœur battait déjà aux appels enflammés des Gambetta, des Jules Simon, des Pelletan, des Jules Favre, des Bancel, pour la liberté, contre l'odieuse tyrannie césarienne.

Et, secrétement, au prix de compliqués subterfuges, je délaissais la classe pour aller prendre mon rang, le matin, de très bonne heure, parmi le public admis, à grand renfort de patience, dans la salle du tribunal.

C'est ainsi que, pour la première fois, je m'entendis Floquet.

Petit, rabié, la figure énergique, l'œil provocateur et l'air inspiré, la parole ardente et emphatique, il fit sur mon jeune enthousiasme une impression qui ne s'effaça jamais.

Je l'ai revu souvent depuis, dans le salon de M. Jules Simon, dont il était l'un des familiers, puis avec Jules Ferry, auquel le rattachaient des liens étroits de parenté, que ne rompirent jamais les difficultés personnelles et les divergences politiques.

Et toujours mon souvenir évoquait l'époque héroïque où le véhément avocat du procès Bonaparte prononçait, à la face des Grandperret et des autres magistrats impériaux, un réquisitoire si accablant pour le néfaste régime qui depuis vingt ans s'imposait à la France!

De légitimes succès avaient récompensé cette vie de soldat vaillant de la démocratie. Successivement préfet de la Seine, député, président de la Chambre, premier ministre Floquet était devenu l'une des personnalités les plus éminentes et les plus respectables de la République.

Comment sa renommée subit une irréparable atteinte; comment il dut descendre du fauteuil présidentiel où l'université entière de ses collègues l'avaient élevé, et qu'il occupait avec tant de prestige et de dignité, c'est l'histoire d'hier, et nous ne voulons pas en refaire, devant ce cercueil, le douloureux récit.

Qu'il nous suffise de dire que si Floquet fut faible, s'il fut imprudent, jamais une pensée intéressée n'entra dans le fond de son cœur.

Les mobiles qui le guidèrent furent purs, comme son âme républicaine. Seule sa bonté le perdit. Et dans tous ses actes, dans ceux mêmes qu'on lui a le plus durement et le plus cruellement reprochés, il n'eut en vue que l'intérêt de la République, sa sauvegarde et sa défense.

Il a payé cher sa patriotique défaillance.

Lui, qui n'avait connu jusqu'alors que les jouissances de la popularité, dut subir, comme Gambetta, comme Jules Ferry, les amertumes de la calomnie.

Et comme ces grands républicains, comme Burdeau, il en ressentit profondément les atteintes.

Il en mourut, et le nom de Floquet doit s'inscrire, à son tour, au martyrologe de notre démocratie.

Déjà l'Histoire, qui commence, a rendu justice à Gambetta et à Jules Ferry. Elle a placé, à leur rang, ces éminents citoyens dans la reconnaissance de la France et de la République: et les calomniateurs et les pharisiens se taisent et s'inclinent.

L'histoire aussi sera équitable pour Floquet. Elle dira que ce fut un honnête homme, un républicain vaillant, qui, fidèle amant de la démocratie et de la République, leur a donné les plus généreuses de ses forces et jusqu'à sa vie.

Georges ROBERT.

La maladie

M. Floquet a été emporté par une congestion pulmonaire dont il avait ressenti les premières atteintes, pense-t-on, dans la journée du 11 janvier. C'est dans cette date qu'il quitta pour la première fois d'ailleurs.

Tout d'abord, lorsque le malade commença à se plaindre de maux de tête intenses et de lassitude générale, on crut dans son entourage à un *simple accès de grippe*.

Lui-même était partisan de cette idée, car il ne se rappelait pas avoir commis une imprudence ou négligé une précaution quelconque pour se mettre, au cours de sa sortie quotidienne, à l'abri du froid assez intense qui sévissait ce jour-là.

On le força à prendre du repos plus tôt que de coutume et on lui donna les soins habituels et usités par tous en pareille circonstance.

Dans la nuit de dimanche à lundi, la situation empira.

Justement alarmée de l'augmentation de la température, du malaise général et surtout de la gêne dans la respiration qu'accusait le malade, Mme Floquet fit mander immédiatement les docteurs Millard et Gilles de la Tourette, tous deux célèbres par plus connus et médecins des hopitaux de Paris.

Bendus en hâte, l'un et l'autre — en présence de la congestion intense des poumons qu'ils constatèrent chez le malade, compliquée encore *par une grave affection cardiaque* dont M. Floquet souffrait depuis trois ans environ et dont quelques membres de sa famille avaient la confidence — jugèrent la situation très grave et diagnostiquèrent une de ces formes malignes de *pneumonies dites infectieuses, probablement d'origine grippale*, comme on en voit de si nombreux cas depuis la dernière épidémie d'influenza.

Ils prescrivirent immédiatement des révulsifs puissants.

Le lendemain, la respiration était un peu plus facile, une accalmie se produisit.

Elle ne devait pas être de longue durée.

C'est à ce moment qu'un public le premier bulletin, *déjà peu rassurant*, sur l'état du malade.

Malgré tous les soins et l'application des révulsifs les plus énergiques, la congestion des poumons augmenta encore et avec elle se produisit, comme conséquence fatale, une difficulté du plus en plus grande de la respiration, c'est-à-dire la dyspnée, une dyspnée intense avoisinant l'asphyxie.

La situation fut d'une gravité extrême pendant les journées de mercredi et de jeudi.

Le malade, qui commençait à perdre connaissance, était épuisé par les phénomènes d'asphyxie.

Un troisième médecin, le docteur Dalbet, médecin des hôpitaux, également clinicien des plus distingués, fut encore, sur la demande de la famille, appelé en consultation.

Comme nos collègues, il ne put que constater la gravité de la situation, et, en dépit des soins et de la mise en œuvre de ce qu'on pourrait appeler tout l'arsenal médical, l'impossibilité d'enrayer les phénomènes congestifs avec leurs conséquences.

La situation était désespérée.

Cet état de choses se coffiques avec des alternatives de légers repos et d'accès d'asphyxie terribles jusqu'à hier soir, vers dix heures, où le malade eut une nouvelle crise. à la suite de laquelle il perdit connaissance et tomba dans le coma.

Dès lors, tout était irrémédiablement perdu et l'agonie commença, lente et terrible, chez un homme robuste qui, il y a cinq à six jours encore, était plein de vie et de santé.

M. Floquet s'est éteint ce matin, à onze heures et demie.

Les derniers moments

De nombreux parents et amis qui ne l'avaient pour ainsi dire pas quitté depuis le commencement de la maladie, ont assisté à ses derniers moments.

Mme Floquet l'a soigné avec un courage admirable, s'efforçant de montrer au malade un visage trompeur *sur la gravité de son état*, de le distraire la gravité de son état. Mais M. Floquet a fait comprendre à son secrétaire, M. René Benoult, avec la plus parfaite sérénité, qu'il avait, aucune illusion à prévoyait sa fin prochaine. Jusqu'à ce qu'il entrât en agonie, il serrait la main des amis qui étaient près de lui et, ne pouvant plus leur parler, il semblait vouloir indiquer qu'il les reconnaissait et les remerciait de leur sollicitude. La résistance de son tempérament vigoureux a prolongé ses souffrances, mais il est resté jusqu'au dernier calme et stoïque.

Son agonie a commencé à cinq heures du matin.

Les *personnes présentes* dans sa chambre, voyant qu'il avait perdu connaissance, se sont livrées à leur douleur et c'est au milieu des sanglots des siens qu'il a expiré.

Il y avait à son chevet, outre Mme Floquet, M. Renoult et les médecins, Mme Charras, sœur de Mme Floquet, M. et Mme Risler, ses neveux, Mme Larre, sœur de M. Floquet, arrivée cette nuit de Bayonne, M. Samuel, son neveu, M. Etcheverry, son cousin, etc.

Depuis le commencement de la maladie, le président de la République, tous les ministres et de *nombreux personnages politiques envoyaient ou* venaient prendre tous les jours des nouvelles de sa santé. Ce matin encore étaient venus un officier de la maison militaire de M. Félix Faure, MM. Henri Brisson, Doumer, Mesureur, Guyot-Dessaigne, Boujon, Tardieu, chef de service au ministère de l'intérieur, Waldeck-Rousseau, Jules Claretie, Erckmann, Lépine, préfet de police, Pallpin, directeur des douanes, Peyron, directeur de l'Assistance publique etc.

M. Nicolas, chef-adjoint au cabinet du ministre des finances, a passé la matinée chez M. Floquet. Aussitôt que celui-ci eut rendu le dernier soupir, M. Nicolas se rendit à l'Elysée et fit annoncer la triste nouvelle au conseil des ministres qui était encore en séance.

MM. Bourgeois et Doumer sont immédiatement montés en voiture, et à midi un quart ils arrivaient rue de Lille, et présentaient à Mme Floquet et à la famille les douloureuses sympathies du gouvernement.

L'exposition du corps

M. Floquet, revêtu d'un habit noir et ceint de l'écharpe de sénateur, repose sur son lit dans la chambre où il est mort. Sur le lit, autour du corps, sont répandues à profusion des branches de lilas, *boules de neige*, œillets et chrysanthèmes.

La tête, légèrement exhaussée, qui calme, les yeux clos et la bouche entr'ouverte donnent l'impression du sommeil. Les mains sont croisées sur la poitrine.

Deux candélabres allumés, posés sur une table, répandent dans la pièce, dont les rideaux sont tirés, une lumière blafarde.

Au pied du lit Mme Floquet, qui a refusé d'aller se reposer est agenouillée.

Le moulage de la main droite de M. Floquet a été fait par M. Cossinus.

LES OBSÈQUES

Dans son testament, M. Floquet a exprimé le vœu qu'il ne lui soit pas fait d'obsèques officielles. Il demande également des obsèques civiles.

Les obsèques de M. Charles Floquet auront lieu mercredi à une heure.

A la Chambre

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de **M. Brisson**, président, qui prononce l'allocution suivante:

DISCOURS DE M. BRISSON

Deux fois, en onze années, au lendemain d'une des plus grandes douleurs dont j'ai été assailli, la chambre m'a donné pour ses voies le plus précieux et le plus robuste des réconfortants (Applaudissements.)

Je ne saurais lui en exprimer suffisamment ma reconnaissance, car je ne la remercie pas seulement du grand honneur qu'elle a bien voulu me faire de nouveau; je la remercie surtout, et aujourd'hui, qu'il se mêle à mon deuil celui de la famille du bon et généreux citoyen *qui a présidé à nos travaux pendant tant d'années*. (Applaudissements à gauche.)

Je remercie la chambre de m'avoir à travers les images de la mort, rappelé les choses qui ne meurent point, les grands devoirs, et, en particulier, ceux qui nous lient à l'Etat, cette forme agissante de la patrie. (Applaudissements.)

Réunis ici pour la servir, travaillons sans cesse à la faire plus forte et plus prospère. (Applaudissements.)

Disons-nous aussi que la plushaute façon d'honorer ceux qui ne sont plus, c'est de préparer à ceux qui viennent et qui viendront une vie meilleure, une destinée de plus en plus conforme à l'idéal républicain de dignité et de justice. (Applaudissements.)

Au nom de la Chambre, j'adresse des remerciements au bureau provisoire et à son président.

Depuis vingt-cinq ans, nous honorons la fermeté de ses convictions. Elle n'a d'égale que sa courtoisie (Applaudissements sur tous les bancs).

Je remercie enfin messieurs les secrétaires d'âge, en qui nous saluons les générations nouvelles. (Très bien! très bien!)

J'ai dit un mot, tout à l'heure du deuil qui frappe le Parlement. Je propose à la Chambre de lever sa séance en signe de deuil. (Applaudissements.)

La séance est levée.

Physionomie de la Séance

Bien qu'attendue d'un instant à l'autre, la nouvelle de la mort de M. Charles Floquet, a causé une vive émotion dans les couloirs du Palais Bourbon et c'est sous l'impression douloureuse produite par cet événement, que les députés sont entrés en séance. En raison de la nouvelle perte que le Parlement vient de faire et aussi du deuil cruel qui vient de le frapper, M. Brisson s'est abstenu, en prenant possession du fauteuil, de prononcer le discours d'usage. Il s'est borné à remercier ses collègues d'une voix émue, associant à sa douleur personnelle, les regrets profonds que cause au Parlement tout entier la mort de l'homme éminent qui dirigea avec tant d'éclat, tant d'autorité les délibérations de la Chambre. Celle-ci a ratifié par des bravos unanimes l'hommage si mérité que M. Brisson venait de rendre aux regrets sincères de la Seine et, levant la séance en signe de deuil, a rendu au talentueux hommage à celui qui fut un de ses meilleurs présidents.

Au Sénat

La nouvelle de la mort de M. Floquet a produit au Luxembourg une douloureuse impression. *Tous sans distinction de parti ou d'opinion* s'accordent à rendre hommage au caractère, à l'éloquence et aussi à l'initiative qui fut la caractéristique de la carrière de l'ancien président de la Chambre.

Entré en 1884 au Sénat, à la suite de la démission de M. Goblet, M. Floquet n'y joua qu'un rôle effacé.

Il y faisait partie du groupe de la gauche démocratique.

M. Floquet n'avait plus reparu à la tribune depuis l'indisposition qui le surprit au milieu de son discours contre la loi sur les menées anarchistes (1894). Il s'était surtout voué à l'étude des questions économiques et sociales; il n'aura pas eu la satisfaction de voir aboutir la loi sur les accidents du travail dont il avait poursuivi avec ardeur l'élaboration et le vote en première délibération.

On annonce que la gauche démocratique proposera lundi au Sénat de lever la séance en signe de deuil.

Mais on prévoit une scandaleuse opposition venant de la droite ou de l'élément très modéré du Sénat.

M. Loubet, président du Sénat, est allé cet après-midi rendre visite à Mme Floquet, à qui il a présenté ses condoléances.

La Chambre aux obsèques

Après la séance de la Chambre, le bureau s'est réuni officieusement dans le cabinet de M. Brisson et a décidé d'assister en corps aux obsèques de M. Floquet.

Le bureau s'y rendra en voiture, mais sans escorte.

M. Henri Brisson se trouvant en deuil par la perte récente de sa mère ne pourra se rendre à cette cérémonie.

C'est M. Poincaré, premier vice-président, qui conduira le bureau et prendra la parole aux obsèques.

En outre, une couronne sera envoyée au nom du bureau à la mémoire de l'ancien président de la Chambre.

L'OPINION DE LA PRESSE

Paris, 18 janvier. — Plusieurs journaux du soir ont pu déjà commenter la mort de M. Floquet. Voici quelques extraits de ces articles parus:

Le Temps:

L'homme politique que la mort vient de nous enlever a été, en somme, l'un des prophètes du régime réparateur que la France vient donner après d'inoubliables désastres; sur une tombe on les dissidences s'effacent pour ne laisser subsister que les souvenirs de batailles livrées en commun, on est certain de ne pas trouver de contradicteur en saluant dans la mémoire de Floquet celle d'un républicain impeccable, d'un patriote ardent et d'un galant homme. Puisse ce témoignage unanime consoler un digne compagnon dans des circonstances qui ne comportent hélas! que les plus amères et les plus légitimes douleurs!

La Liberté:

M. Floquet laissera évidemment, même parmi ses adversaires, le souvenir d'un galant homme dont on pouvait ne pas partager les opinions politiques mais dont estimait la correction. Il a eu, en effet, le mérite de ne jamais varier et de rester toujours fidèle aux principes du libéralisme, quoique les interprétant le plus souvent suivant la version étroite qui était en 1848.

M. Floquet mérite certainement d'être compté au nombre des loyaux serviteurs de la patrie, de ceux qui ont *pays de leur personne*, et plusieurs depuis quelques années il vécut dans une retraite volontaire, il serait convenable d'accorder des honneurs ambres exceptionnels à l'homme qui avait des titres si éclatants à l'épithète de « bon citoyen ».

Le Jour:

Ses convictions républicaines furent profondes; il était l'adversaire naturel *irréfléchi* de toutes les réactions. A chaque instant de sa vie il voulut servir la démocratie.

Pour cet amour ardent du peuple et cette haine des cléricaux, des monarchistes, des Bazilet et des ordinandis, il a droit à notre salut et aux bis de son dernier *témoignage de sympathie* et de respect.

Le Paris:

C'est un deuil pour la République que Floquet a tant aimée, à laquelle il avait donné tout ce qui était en lui.

Charles Floquet a su ce que c'était que l'ingratitude des partis. *Ce citoyen probe*, ce vaillant républicain ne fut pas épargné par la calomnie et la basse injure. Ce fut pour lui une cruelle amertume, il put voir alors s'étaler dans leur plein la fécrocie des pharisiens de la vertu et l'hypocrisie des cœurs lâches.

RANC.

La République Française:

En dépit des injures qu'il aura eu, des calomnies même qui se déchaînèrent au moment *contre* lui, M. Ch. Floquet laissera le souvenir d'un politicien dans une foule les plus remarquables et les plus diverses, d'un républicain éprouvé dont les convictions ne se démentirent pas.

LA VIE POLITIQUE DE M. FLOQUET

Premières armes

Charles Floquet naquit à Saint-Jean-Pied-de-Port, en 1828. De bonne heure, il se rendit à Paris où, après avoir terminé ses études, il se fit recevoir à l'Ecole d'Administration fondée par Carnot (1848). Cette institution ayant été peu après supprimée, M. Charles Floquet suivit les cours de la Faculté de Droit et se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris (1851). Chaud partisan des idées républicaines, il s'attacha à les défendre et à les propager, soit au Palais, en plaidant dans un grand nombre d'affaires politiques, soit dans la presse, en collaborant activement à plusieurs journaux notamment au *Temps* et au *Siècle*.

Ayant pris part en 1864 à l'organisation d'un comité électoral démocratique, il fut poursuivi en police correctionnelle avec douze autres de ses amis politiques: MM. Garnier-Pagès, Carnot, Marolin, Bréa, Ferry, etc., ce qui fit donner à cette affaire donc le retentissement fut extrême, le nom de *Procès des Douze* et comme eux il subit une condamnation. Cette même année le jeune avocat fut porté candidat au Corps législatif dans l'Hérault et dans la Côte-d'Or. Mais il échoua. Il ne fut pas plus heureux dans ce dernier département en 1869.

A cette époque il prit fréquemment la parole dans les réunions électorales et antiplébiscitaires, où il se fit remarquer par de vives et éloquentes attaques contre le gouvernement personnel dont la chute était proche. Au commencement de l'année suivante, une occasion s'offrit à lui de se faire connaître de la France entière. Victor Noir venait d'être frappé à mort par Pierre Bonaparte. Chargé de soutenir les intérêts de la veuve de la victime, M. Floquet figura à ce titre en célèbre procès qui eut lieu cette année 1870 et s'acquitta de sa tâche avec autant d'habileté que de talent.

Au 4 Septembre

Après la Révolution du 4 Septembre, le gouvernement de la Défense Nationale le nomma un des adjoints du maire de Paris, Etienne Arago.

M. Floquet se démit de ces fonctions à la suite de la journée du 30 novembre et fut élu député à l'Assemblée nationale par le département de la Seine le 8 février 1871. Dans cette assemblée, au débaté de laquelle il prit part à diverses reprises, M. Floquet vota contre l'acceptation des conditions de paix imposées par le gouvernement prussien, contre le transfert de la Chambre à Versailles, contre la formation d'une garde départementale de l'assemblée, etc.

La Commune

Lorsqu'éclata l'insurrection du 18 mars 1871, il essaya, comme beaucoup de ses collègues, d'empêcher la guerre civile d'éclater en amenant une transaction entre le gouvernement et les fédérés. Désespéré de voir toutes les tentatives de conciliation échouer devant le mauvais vouloir de l'Assemblée, il écrivit ce poignant adieu: « Ces gens-là vous font! » Il fut rappelé à l'ordre.

La lutte armée s'était engagée le 2 avril. M. Floquet se défend le jour même de ses fonctions de député pour rester à Paris et y partager les souffrances et les périls réservés à ses mandataires.

Il prit une part active à la fondation de la *Ligue d'Union républicaine des Droits de Paris*, dont il fut le premier président.

Dans le mois de Mai, il fut délégué par la Ligue, avec MM. Corbon, Lechevalier, Clemenceau et Vitbouse auprès du Congrès des municipalités qui était convoqué à Bordeaux dans le but de chercher une transaction qui mît fin à la guerre civile.

M. Floquet quitta Paris le 13 mai pour remplir cette mission. Arrêté peu après par l'ordre du ministre de la justice, il fut détenu pendant vingt-sept jours, puis rendu à la liberté (juin 1871).

Au Conseil municipal de Paris

Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il posa sans succès sa candidature à l'Assemblée nationale, dans le département de la Seine. Lorsque M. Mottu se démit de ses fonctions de conseiller municipal du XIe arrondissement de Paris, M. Floquet fut appelé, par 2,234 électeurs du quartier Saint-Ambroise, à le remplacer. Le 29 avril 1872. La 14 mai suivant il siégea avec la majorité du Conseil général de la Seine, une adresse au Président de la République, M. Thiers, pour demander l'amnistie et la levée de l'état de siège, puis il se prononça en faveur de l'élection Barodet.

En septembre 1871 il fut réélu par 4141 voix membre du Conseil municipal de Paris. Il fut réélu deux fois en janvier 1875 et président au mois de mai, puis au mois de juillet suivant.

A la Chambre

Lors des élections sénatoriales du 30 janvier 1876, M. Floquet posa sa candidature dans le département de la Seine comme « républicain radical, radical » et obtint 1,000 voix sur 25 votants au 1er tour. Le 20 février suivant, il fut porté candidat à la Chambre des députés par le Comité républicain du XIe arrondissement de Paris. Il accepta le programme Laurent-Pichat, réclamant l'amnistie, la levée de l'état de siège, l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, la liberté de réunion, d'association, de la presse, la suppression du budget des cultes, etc.

Elu député par 21,589 voix, il se groupa sur la majorité des suffrages exprimés, M. Floquet alla siéger à l'extrême-gauche et donna sa démission de membre du Conseil municipal. Il vota l'amnistie pleine et entière, la suppression de l'article relatif aux jurys mixtes dans la loi sur l'enseignement supérieur, la suppression du crédit offert aux aumôniers militaires, l'ordre du jour contre les menées cléricales (1 mai 1876) et il prononça plusieurs discours remarquables.

Le 18 mai 1877 il signa la protestation des 363 contre le message du maréchal de Mac-Mahon et la résurrection du gouvernement de combat et le 19 juin suivant, il vota l'ordre du jour de défiance contre le cabinet de Broglie-Fourtou. Le 14 octobre 1877, il fut réélu député du XIe arrondissement de Paris à une immense majorité. Le 15 novembre suivant, M. Floquet vota pour la commission d'enquête chargée de constater les abus de pouvoir commis par l'administration pendant la période électorale. Comme président de l'Union républicaine il prononça le 21 novembre suivant un remarquable discours contre le cabinet de Rochefort et contre la politique de résistance suivie par le maréchal de Mac-Mahon.

Lorsque, un an plus tard, la vérification des pouvoirs de M. Fourton vint en discussion, M. Floquet, au nom de la commission d'enquête, donna lecture d'un très remarquable rapport qui conclusit à l'invalidation et traçait un tableau saisissant des actes de pression administrative dont l'élection de l'ancien ministre du 16 mai était entachée.

Après la constitution du cabinet Dufaure, M. Floquet fut de ceux qui se prononcèrent le plus énergiquement en faveur d'une politique résolument républicaine et réformatrice. Il prit la parole au pour de la discussion de l'amnistie. Lors de la fin de réunion pour demander que les réunions politiques périodiques ne fussent pas interdites comme le demandaient le gouvernement et la commission (janvier 1880.)

A Lyon, à propos de l'application des décrets du 29 mars, M. Floquet se prononça énergiquement pour l'expulsion des jésuites et la séparation des Eglises et de l'Etat (avril 1880).

Quelques mois plus tard au Havre il fit les mêmes déclarations.

Quant au Sénat sans se déclarer radicalement partisan de sa suppression: le député de Paris engageait la haute assemblée à ne pas opposer « aux impatiences de la Chambre des représentants de la Nation » une résistance systématique. »

A la Chambre, le 3 mai 1880, lors de la discussion de la loi sur la liberté de la presse, il proposa une disposition portant, en substance qu'il n'y aurait pas de délits spéciaux commis par et que quiconque se servirait de la presse serait responsable selon le droit commun.

Préfet de la Seine

Aux élections du 21 août 1881, il fut réélu député de Paris par le 1er et le 2e arrondissement du XIe arrondissement. L'année suivante, un décret en date du 3 janvier le nomma préfet de la Seine, en remplacement de M. Hérold. Le 14 mai 1882, il donna sa démission de député de Paris, son arrondissement électoral étant compris dans le ressort de ses fonctions.

Dès le mois de juillet, le gouvernement ayant annoncé son intention de supprimer le conseil municipal, dans la création d'une mairie centrale, M. Floquet donna sa démission de préfet, mais il le retira sur les instances du Conseil municipal qui lui vota un nouvel ordre du jour. l'invitant à conserver ses fonctions. Cependant il se retira définitivement après avoir été élu le 22 octobre 1882, député de Perpignan, contre le docteur Magnan, candidat républicain d'une nuance plus accentuée. Il siégea sur les bancs de la gauche radicale.

Le 16 janvier 1883, il déposa une proposition de loi tendant à expulser les familles dynastiques et à priver de leurs droits civils les membres de ces familles.

Au cours de 1884 il présenta un amendement relatif à la question des prérogatives statutaires de la Chambre, et au gouvernement de la même année, lorsqu'on discuta au Palais-Bourbon la réforme électorale du Sénat, il réclama l'élection de la haute assemblée au suffrage universel direct. M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur, chercha à démontrer l'inutilité de deux assemblées ayant la même origine, mais par 267 voix contre 250 la Chambre donna raison à M. Floquet; il est vrai que quelques semaines plus tard, elle se désaveua

A la présidence de la Chambre

Le 8 avril 1885, M. Floquet fut élu président de la Chambre des Députés en remplacement de M. Brisson, devenu président du Conseil. Dans l'allocution d'usage, il exprima la forme coloniale de conduire les débats avec impartialité.

Aux élections du 4 octobre 1885, M. Floquet fut élu à la liste député de la Seine et député des Pyrénées-Orientales. Il opta pour ce dernier département et fut nommé vice-président de la Législation. Il fut réélu président de la Chambre (11 novembre 1885). L'hebdomadaire qui a fit preuve dans ces hautes fonctions, des traits d'esprit, ses conseils pleins de bon sens, le soin qu'il apporta de faire respecter de tous la forme du gouvernement parlementaire sur les différents, en même temps que les sympathies des membres de la Chambre, résolus à soutenir un gouvernement d'ordre et de progrès. Aussi lorsque M. Tirard eut été renversé, le président de la République, confiant à M. M. Floquet le soin de constituer un ministère.

A la présidence du Conseil

M. Floquet, désireux de donner au parti modéré des gages de ses intentions conciliatrices, offrit des portefeuilles à MM. Rouvier, Ricard, Loubet, etc., qui les acceptèrent d'abord, mais se retirèrent, lorsque le futur cabinet discuta la déclaration qu'il soumettrait aux Chambres. Dans un conseil tenu, M. Floquet constitua un cabinet nettement radical (5 avril 1889). La déclaration ministérielle qui prétendait à la question de la révision et à celles des rapports de l'Eglise et de l'Etat fut accueillie au Palais-Bourbon par les applaudissements de l'extrême-gauche et de la gauche radicale, par le silence glacial du centre et par les sourires ironiques de la droite.

Au Sénat elle souleva les murmures à peu près unanimes de l'Assemblée, qui, en réduisant au minimum les congés de Pâques, témoigna ainsi une défiance au cabinet. Le cabinet paraissait vouer une mort imminente; mais dès la rentrée des sénateurs, il fut nettement prendre position sur le terrain des réformes démocratiques, et M. Floquet s'honora, tout en protestant de son respect pour les représentants du pays, quels qu'ils fussent, à sommer les adversaires républicains du cabinet de se démasquer.

Contre le boulangisme

Les interpellations qui lui furent adressées furent closes par les votes de confiance demandés par le gouvernement. Les hommes les plus résolus à renverser le ministère radical sentaient d'ailleurs la besoin de se grouper autour de lui contre le boulangisme. dont M. Floquet ne pouvait être suspect de favoriser les manœuvres.

Lorsque le général Boulanger eut déposé et la Chambre en prorogation de session il prit le pouvoir du Conseil municipal de Paris, M. Floquet fut vigoureusement: « Je cherche d'où lui vient ce droit qui l'investiguerait une si naïve prétention. Ce prétendant à lui seul en France, le patriotisme, de prétendre l'enseigner aux représentants de la Nation, aux simples citoyens, aux officiers fidèles à la discipline, à cette année, à ces soldats obscurs qui ont versé autant de sang que lui pour le pays et qui n'en parlent pas, à tous ces serviteurs dévoués et aux hommes consciencieusement pour protéger au jour de danger, la patrie, au lieu de venir apporter ici des multitudes de bon-sens.

Car enfin, c'est la résumé des doctrines envelopées, contradictoires dans lesquelles se balance la pensée d'avenir de M. le général Boulanger. Ces doctrines, Messieurs, elles ont malheureusement pour elles 500 fois déjà dans cette année que la France était fatiguée des grandes luttes pour la liberté... Mais, MM., il faut se rassurer. A votre tour, Monsieur le général Boulanger, vous pâlissez et mort, et vous ne serez que le Sieyès d'une constitution mort-né.

Quelques jours plus tard, interrogé par M. Flourens, sur le déplacement du substitut de Carcassonne, le président répondit le fond de la pensée de ses interpellateurs, leur répondit de manière à obtenir toutes les voix républicaines. Par 270 voix contre 158, le gouvernement obtint un vote de confiance (3 juillet.)

Duel avec Boulanger

Cependant le général Boulanger continuait de s'agiter et désireux de maintenir sur lui l'attention publique, se rendit à la Chambre le 12 juillet, sitôt dans un mouvement simulé d'indignation, donna un démenti au député, qu'il avait traité rédigé dans sa poche. Le duel oratoire qui eut lieu entre le général et le président du Conseil, eut pour conclusion une rencontre à Neuilly.

Le combat eut lieu à dix heures. A la première reprise, M. Floquet atteignit légèrement son adversaire du mollet gauche et M. Boulanger à l'index de la main droite. A la deuxième, M. Floquet, touche à la main gauche et au-dessous de son doigt, blessé gravement le général dans la région du cou.

La même jour à trois heures de l'après-midi, le président du Conseil arrivait place du Carrousel, où allait être inaugurée la statue de Gambetta, montait sur l'estrade d'où-elle se dressait applaudissements de la foule et prononçait, sans émotion apparente, un discours remarquable. Le sang froid de M. Floquet dut rassurer ceux qui avaient vu l'issue du duel et en simple fait d'un avocat parcant tranquillement la gorge d'un général ami de la réclame, ne contribuerent pas peu à accroître la popularité de M. Floquet.

Dans les divers voyages officiels qu'il eut l'occasion de faire, M. Floquet exprima à diverses reprises, comme il l'avait fait à Limoges à la Chambre, son désir sincère d'appliquer, sans pas *sinc dic* mais à bref délai et avant la fin de la législature, les points essentiels du programme du gouvernement: Revision de la constitution dans un sens plus favorable à la souveraineté du suffrage universel, remaniement de notre système d'impôt en vue d'une répartition plus équitable, législation des associations, etc.

Avant la séparation des Chambres, en juillet 1895, M. Floquet promit de demander au parlement de s'occuper de ces diverses questions dès la rentrée, et cette promesse fut tenue. Au cours de la session extraordinaire, le gouvernement déposa son projet de révision et ses projets de réformes fiscales.

Les dernières années

Renversé du ministère en 1889, au moment où le boulangisme battait son plein et devenait chaque jour plus menaçant, M. Floquet fut nommé vice-président du Conseil par M. Tirard, avec, comme ministre de l'intérieur, M. Constans.

Réélu député, par le XIe arrondissement de Paris, aux élections générales de 1889, il était, dès la réunion des Chambres, appelé de nouveau à la présidence de la Chambre.

On se souvient dans quelles douloureuses circonstances il en fut descendre, à l'occasion des affaires du Panama.

M. Floquet, dont l'honnêteté et l'intégrité personnelles furent toujours au-dessus de tout soupçon, avait en l'imprudence d'intervenir, certain jour, dans la répartition du budget de publicité distribué par la compagnie du Panama, et dans une période où l'argent boulangiste jouait un si grand rôle, il avait laissé quelquefois à M. de Lesseps qu'il lui serait agréable en subventionnant certains journaux anti-boulangistes.

Cette imprudence, perfidement exploitée contre M. Floquet, lui coûta son fauteuil présidentiel, d'abord, son siège de député ensuite.

Aux élections de 1893 il fut battu dans le troisième arrondissement de Paris par M. Fabrot, ouvrier chapelier, socialiste qui obtint 6389 voix contre 3289 à son concurrent.

Quelques mois plus tard M. Floquet sollicitait les suffrages des électeurs sénatoriaux de la Seine et était envoyé au Luxembourg.